

RÈGLEMENT N° 07-05-2021

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-05-2016 DÉLÉGUANT CERTAINS
POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

ATTENDU que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adopté le règlement n° 04-05-2016 à sa séance ordinaire du de 3 mai 2016;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender le règlement n° 04-05-2016 et de déléguer à certains directeurs de service, le pouvoir d'effectuer des dépenses;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors la séance ordinaire du 13 avril 2021;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU que M. le maire a mentionné l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité décrète ce qui suit :

Article 1 Le présent règlement s'intitule « *Règlement modifiant le règlement n° 04-05-2016 déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats* » et porte le numéro « 07-05-2021 »;

Article 2 L'article 11 doit se lire comme suit :

Le conseil municipal ajoute à la liste des délégataires énoncées dans le règlement 04-05-2016, les personnes suivantes et accorde le pouvoir d'effectuer des dépenses jusqu'à concurrence des montants indiqués :

- 1) La directrice générale adjointe..... 1 000 \$
- 2) La directrice du service des loisirs..... 1 000 \$
- 3) La directrice de la bibliothèque..... 1 000 \$

Article 3 L'article 11 devient l'article 12, l'article 12 devient l'article 13, l'article 13 devient l'article 14, et l'article 14 devient l'article 15;

Article 4 Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par

Maire

Par.

Sec. -trés. /dir. gén.

Je soussignée, Gisèle Lauzon, secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe de la susdite municipalité, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent règlement en affichant un avis public aux deux endroits désignés par le conseil le 11 mai 2021 entre 11 h et 12 h.

Gisèle Lauzon
Directrice générale adjointe

Avis de motion : Séance ordinaire du 13 avril 2021
Dépôt du projet de règlement : Séance ordinaire du 13 avril 2021
Adoption du règlement : Séance ordinaire du 4 mai 2021
Avis public : Le 11 mai 2021